30 nov 2021 -15:22

Déclaration commune sur la coopération bilatérale Royaume-Uni – Royaume de Belgique

Le Premier ministre Alexander De Croo et le Premier ministre Boris Johnson ont signé ce mardi une déclaration commune exprimant leur intention d'ouvrir un nouveau chapitre de coopération bilatérale et de partenariat plus approfondi entre la Belgique et le Royaume-Uni.

1. Le Royaume-Uni et le Royaume de Belgique sont des alliés essentiels, et des voisins proches. Notre partenariat repose sur des valeurs et des perspectives communes. Démocraties animées de la même vision, nous nous engageons à coopérer dans le cadre d'un réseau mondial de liberté plus large pour défendre la liberté et la démocratie, le libre-échange, les droits humains, l'État de droit et l'ordre international. Nous travaillerons de concert pour la sécurité de nos citoyens et de l'Europe dans son ensemble. Cette Déclaration commune présente notre intention d'ouvrir un nouveau chapitre de coopération et de partenariat bilatéraux plus approfondis.

I) Prospérité partagée

2. Les solides relations commerciales entre nos nations ont généré une prospérité partagée et une croissance économique, et nos chaînes d'approvisionnement sont interconnectées. Nous joindrons nos efforts pour renforcer nos liens commerciaux, inscrits dans l'Accord de commerce et de coopération entre le Royaume-Uni et l'Union européenne. Le Royaume-Uni se réjouit par ailleurs de la prochaine mission économique belge prévue en mars 2022, conduite par Son Altesse Royale la Princesse Astrid de Belgique, Représentante de Sa Majesté le Roi.

3. Nous savons que le COVID-19 a mis au défi les chaînes d'approvisionnement mondiales et démontré la nécessité d'améliorer leur résilience. Nous jouerons notre rôle, notamment en poursuivant les efforts pour favoriser l'efficacité des procédures douanières à la frontière pour la circulation des marchandises accompagnées et non accompagnées. Nous travaillerons également avec le UK-Belgium Border Industry Facilitation Committee, dans le respect de nos cadres juridiques respectifs.

4. Le Royaume-Uni et la Belgique disposent de secteurs maritimes prospères avec des ports de classe mondiale qui sont essentiels à notre croissance économique et à notre développement. Nous nous engageons à maintenir et alimenter les liens étroits entre nos ports et nous saluons la récente mission des ports d'Anvers et de Zeebruges à Édimbourg, Liverpool, Hull et Londres. Nous nous engageons également à assurer la fluidité du trafic sur les routes vitales entre les ports britanniques et belges, ainsi que la qualité des liaisons ferroviaires entre nos deux pays. Nous encourageons en outre nos autorités compétentes à réfléchir à comment améliorer ces itinéraires, afin de développer le commerce et la connectivité tout en contribuant à nos objectifs ambitieux de décarbonisation. Dans le sillage de la déclaration de Clydebank, nous nous réjouissons de poursuivre notre collaboration en faveur des corridors maritimes verts.

II) Transition verte

5. Nous reconnaissons l'importance de notre partenariat solide en matière d'énergie, particulièrement par le biais de l'interconnexion et de l'intégration de l'électricité provenant de sources renouvelables. Dans le droit fil de la COP26, nous démontrerons notre volonté d'atteindre nos ambitions communes de neutralité carbone en approfondissant notre coopération en matière d'interconnexion et d'énergie éolienne offshore,

notamment par le partage d'informations, d’expertise et de meilleures pratiques.

6. La prochaine étape dans la réalisation de cet important programme commun sera la conférence belgo-britannique de janvier 2022. Nous y signerons un Memorandum of Understanding on Cooperation Towards Future Electricity Interconnection. Il sera notamment question d’analyser la possibilité de relier les parcs éoliens à l'interconnexion afin de favoriser l'intégration des énergies renouvelables tout en assurant un approvisionnement énergétique sûr au moindre coût pour les consommateurs. Au vu de la force de notre collaboration existante et de notre désir commun de décarbonisation, nous explorerons ensemble la production et l'utilisation d'hydrogène à faible teneur en carbone, notamment en partageant notre expertise et nos idées sur la politique, la réglementation et la recherche.

III) Santé et secteur biopharmaceutique

7. Le Royaume-Uni et la Belgique sont des leaders mondiaux dans le domaine des produits pharmaceutiques et de la biotechnologie. Nos deux pays partagent des projets, des investissements importants et une volonté de répondre aux besoins de la société. Nos opérateurs industriels et nos communautés de recherche sont intimement liés. Les investissements réciproques et les projets de recherche communs créent un axe unique entre nos deux pays. À cet égard, nous nous engageons à échanger des informations, à partager notre expertise et nos meilleures pratiques afin de faire progresser la mise en œuvre de nos stratégies biopharmaceutiques respectives. La pandémie de COVID-19 a renforcé notre engagement à tirer parti de cet axe unique, à investir dans la science de pointe et à plaider en faveur de chaînes d'approvisionnement mondiales résilientes et fiables.

8. Nous réaffirmons notre engagement à contribuer à la vaccination mondiale d'ici à la fin de 2022 et à continuer de promouvoir l'accès aux vaccins dans le monde entier. Pour y parvenir, nous nous engageons conjointement à poursuivre l'exploitation de nos usines de production de vaccins COVID-19, et à soutenir le partage des connaissances. Nous unirons nos forces pour coordonner les efforts par le biais d'initiatives multilatérales, telles que le COVAX, la Banque mondiale et l’Africa Vaccine Acquisition Task Team. Nous nous engageons à coopérer aussi étroitement que possible pour soutenir un financement durable et une meilleure gouvernance de l'OMS afin de nous préparer à toute future pandémie. Nous encouragerons conjointement l'exportation de vaccins et nous continuerons à lutter contre les obstacles aux exportations de produits pharmaceutiques.

9. Nous reconnaissons la valeur de notre coopération en matière de recherche et de développement, ainsi que l'importance des investissements. Nous saluons les investissements importants annoncés par les entreprises britanniques en Belgique et les entreprises belges au Royaume-Uni. Nous encourageons l'approfondissement de notre partenariat dans les domaines de la recherche, des sciences, des technologies et de l'innovation, en renforçant la collaboration et les échanges entre nos universités, nos instituts de recherche et nos entreprises, notamment dans le cadre d'Horizon Europe.

IV) Sécurité

10. La Belgique et le Royaume-Uni entretiennent une longue relation étroite en matière de défense. Celle-ci repose sur des sacrifices partagés au cours des deux guerres mondiales et sur leur qualité de membre fondateur de l'OTAN. Face aux défis communs et aux menaces qui pèsent sur notre sécurité individuelle et collective, nous affirmons notre engagement commun à l'égard de notre coopération bilatérale existante en matière de défense et notre intention conjointe d'explorer les moyens de la consolider en l’assortissant d’un cadre bilatéral pour nos forces armées

11. Nous sommes tous deux attachés à l'unité et à la défense stratégiques de l'Europe et nous continuerons à œuvrer ensemble à la sécurité euro-atlantique par l'intermédiaire de l'OTAN, forts d'une capacité militaire solide et d'une résilience renforcée et en parlant d'une seule voix sur la scène politique. Nous soutiendrons l'adaptation de l'OTAN au nouvel environnement stratégique, y compris la cybersécurité et la lutte contre les menaces hybrides, en étroite collaboration avec l'UE. Nous sommes conscients que le partenariat stratégique OTAN-UE est essentiel pour la sécurité et la prospérité de nos pays et de la région euro-atlantique. Nous continuerons de plaider pour la transparence militaire dans la zone euro-atlantique en usant des mécanismes de l'OSCE pour la maîtrise des armements conventionnels et la résolution des risques. Nous continuerons à soutenir les efforts de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération.

12. Nous reconnaissons l'importance de la coopération internationale dans le domaine de la cybersécurité et des menaces hybrides et étatiques au sens large. Nous entendons intensifier notre coopération bilatérale en partageant nos expériences et nos méthodes, en échangeant des informations sur les menaces et les vulnérabilités cybernétiques, hybrides et étatiques, et en soutenant la recherche et la formation universitaires et privées. À cette fin, nous renforcerons la coopération bilatérale entre nos organismes gouvernementaux respectifs sur des questions d'intérêt commun.

13. Nous réaffirmons notre attachement au système et aux standards internationaux qui se sont révélés essentiels pour notre sécurité collective, le progrès économique et le bien-être de nos sociétés. Nous nous emploierons à renforcer les piliers existants de l'ordre international et à faire progresser les discussions sur la manière dont le droit international s'applique au comportement des États au sein des futures frontières du cyberespace, des technologies émergentes et des data. Nous chercherons à renforcer la capacité, l'agilité et la détermination de nos partenaires et de nos alliés, en Europe et au-delà, pour faire face aux défis sécuritaires communs qui se présentent à nous.

14. Nous réaffirmons notre partenariat renforcé en matière de sécurité et nous nous engageons à œuvrer ensemble à la lutte contre les menaces communes telles que le terrorisme et la criminalité grave et organisée, y compris le trafic d'êtres humains. Nous consoliderons notre partenariat étroit en matière de sécurité et intensifierons la coopération entre nos services de maintien de l'ordre et de justice pénale, en complétant les travaux en cours dans le cadre de l'accord de commerce et de coopération entre le Royaume-Uni et l'UE. Nous renforcerons le cadre juridique de la coopération entre nos services de maintien de l'ordre aux termes d'un accord de coopération, en mettant l'accent sur l'échange d'informations. Nous renforcerons l'échange bilatéral et multilatéral de données entre nos forces de l'ordre, notamment par l'intermédiaire d'INTERPOL. Nous maintiendrons un dialogue étroit sur la coopération en matière de lutte contre le terrorisme et renforcerons d'autres domaines, notamment celui de la grande criminalité organisée.

15. Le Royaume-Uni et la Belgique intensifieront leurs efforts de prévention de la migration irrégulière vers le Royaume-Uni en assurant l'échange mutuel d'informations et l'amélioration efficace des technologies et des opérations de sécurité, notamment au port de Zeebruges et le long de la côte belge. En coopération avec les pays voisins, nous améliorerons les travaux menés conjointement sur les flux illégaux, notamment en vue de démanteler les réseaux de traite et de trafic d'êtres humains et de prévenir les pertes de vies humaines. Nous nous attaquerons aux lacunes qui entachent notre coopération conjointe et investirons davantage dans la sécurité de nos ports et le renforcement de notre dialogue stratégique sur la coopération en matière de migration. Nous nous efforcerons de promouvoir le dialogue multilatéral avec nos voisins pour renforcer la coopération sur les petites embarcations afin d'empêcher les traversées maritimes illégales vers le Royaume-Uni, notamment par la coopération opérationnelle, le partage des renseignements, la surveillance et la prévention des mouvements secondaires au sein de l'espace

Schengen.

V) Architecture de notre coopération bilatérale

16. Afin d'assurer la mise en œuvre de la présente déclaration conjointe et d'explorer d'autres mesures destinées à renforcer notre coopération bilatérale, nous mettrons sur pied un groupe de travail stratégique Royaume-Uni-Belgique, composé de fonctionnaires de haut niveau, qui se réunira au moins une fois par an et sera chargé d'examiner l'ensemble des thèmes. Le groupe de travail stratégique servira de base à des consultations politiques périodiques entre le gouvernement du Royaume-Uni et le gouvernement fédéral du Royaume de Belgique, y compris au niveau des dirigeants. Nos ministres des Affaires étrangères se réuniront chaque année pour examiner l'orientation stratégique de nos relations bilatérales.

17. Notre coopération s’inscrit pleinement dans le cadre Royaume-Uni-UE, dont elle bénéficie également, et les deux parties considèrent que l'évolution positive de cette relation stimule les efforts bilatéraux.

18. Nous encourageons la poursuite des échanges entre les parties prenantes de nos pays afin de contribuer à la pleine exploitation du potentiel que recèle la relation entre nos pays. Nous considérons qu'une interaction étroite entre nos sociétés civiles est d'une grande importance. À cette fin, nous saluons les activités de la Conférence belgo-britannique.

Fait à Londres et à Bruxelles, le 30 novembre, en langue anglaise.

Pour le gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord

Boris Johnson
Premier ministre

Pour le gouvernement du Royaume de Belgique

Alexander De Croo
Premier ministre

Alexander De Croo, Premier ministre
Rue de la Loi, 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
https://premier.be
contact@premier.be

© 2021 - news.belgium.be